



Label « Commune de montagne – La jeunesse notre avenir », petite explication

En raison de faibles perspectives socioéconomiques, de nombreux villages de montagne sont confrontés au départ d'une partie de leurs jeunes. Cette tendance a un double effet négatif. D'une part, les offres et services destinés à la population locale seront de moins en moins rentables. D'autre part, les éventuels nouveaux arrivants ne seront certainement pas attirés par une région qui se vide de ses habitants. Dès que ce phénomène est lancé, il peut difficilement être stoppé. Dans ce contexte, le Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB) a développé le projet de label «Commune de montagne – La jeunesse, notre avenir », afin de lutter contre cette émigration et, pour donner des perspectives socioéconomiques aux jeunes.

Le label « Commune de montagne – La jeunesse, notre avenir »

Le label « Commune de montagne – La jeunesse, notre avenir » sert à encourager les communes qui s'engagent en faveur de leurs jeunes. Ce label prouve que les communes qui l'ont obtenu agissent afin de prendre en considération les besoins et envies des jeunes. Ce label est aussi une manière de donner une image positive des communes, et d'attirer de nouveaux habitants.

Le rôle et la contribution de chacun des organes impliqués dans le label sont représentés par l'illustration ci-dessous (Figure 1). Ce label est une marque qui a été déposée par le Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB) ; il est à ce titre protégé. Seules les communes ayant obtenu le label peuvent l'utiliser, notamment pour leurs documents officiels.

L'attribution de ce label est de la compétence du Forum des jeunes du SAB. Le Forum des jeunes du SAB est un organe du SAB. Les communes ayant obtenu le label « Commune de montagne – La jeunesse, notre avenir », envoient des jeunes pour participer au Forum des jeunes du SAB (cf. Thèmes obligatoires, p.2).

Les avantages du label

Le label offre la possibilité aux communes de montrer leur engagement, de même qu'obtenir une certaine reconnaissance de leurs actions en faveur de la jeunesse. Il contribue aussi à une meilleure visibilité pour ces communes, ainsi qu'à leur façonner une image de marque. Ces communes deviennent plus attractives, en particulier pour les familles. D'un autre côté, le label soutient les associations de jeunes, et les responsabilise.

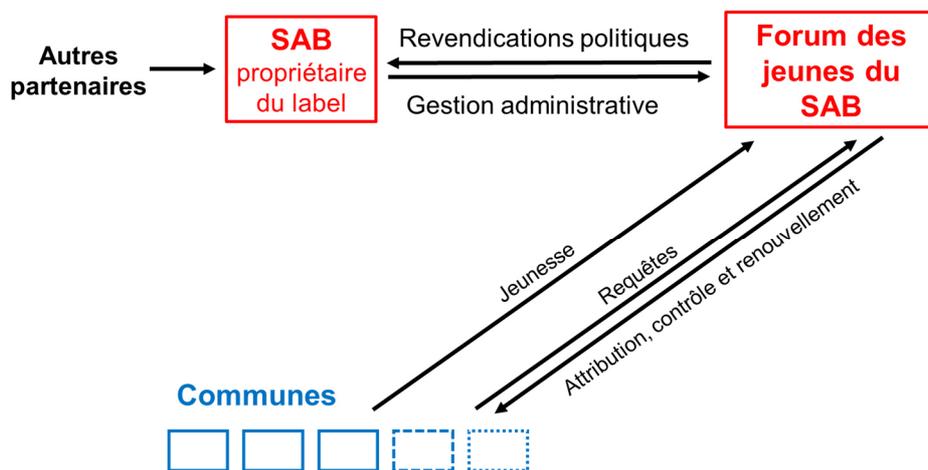


Figure 1 : Représentation graphique du rôle de chaque organe lié au label

Exigences pour les communes

Les communes prennent en compte les jeunes de la région et proposent des mesures afin d'améliorer les perspectives d'avenir pour eux. Nous pouvons nous demander que signifie « prendre en compte la jeunesse », et, qu'elles peuvent être « les mesures visant à améliorer les perspectives d'avenir ». Les exigences du label sont basées sur un sondage réalisé par le SAB auprès de jeunes des régions de montagne (décembre 2014, Projet « Un avenir pour les jeunes des régions de montagne », téléchargeable sur www.jugend-im-berggebiet.ch). L'analyse de ce sondage a permis d'identifier plusieurs thèmes nécessitant l'introduction de mesures servant à assurer l'avenir des jeunes. Chaque thème doit être traité pour obtenir le label. Certaines de ces mesures sont obligatoires, alors que d'autres sont facultatives. Pour obtenir le label, les communes doivent répondre aux exigences obligatoires, et, couvrir 50 % des mesures facultatives.

Thèmes obligatoires

▪ Forum des jeunes du SAB

Les communes détenant le label « Commune de montagne – La jeunesse, notre avenir » doivent déléguer une ou un jeune (max. deux) pour le Forum des jeunes du SAB. Dans le cas où plusieurs communes déposent une candidature, seul un délégué par commune peut participer au Forum des jeunes du SAB.

▪ Un feedback annuel au Forum avec le/la délégué(e) de la commune

La commune doit organiser une réunion annuelle avec son délégué au Forum des jeunes du SAB, afin d'informer et de discuter des mesures prévues. Pour le Forum des jeunes du SAB, cette discussion permet un retour sur les activités de la commune. Le Forum des jeunes reçoit un résumé écrit de ce feedback.

▪ Le thème des « jeunes des régions de montagne » dans les écoles

Afin d'obtenir le label « Commune de montagne – La jeunesse, notre avenir », les communes doivent introduire, dans leur plan scolaire, la question des jeunes des régions de montagne. Ce thème, traité librement par les enseignants, doit être abordé une fois par an. À cette occasion, les demandes des jeunes doivent être identifiées. Ces connaissances sont ensuite transmises au Forum des jeunes du SAB sous la forme d'un résumé écrit (environ une page A4). Le Forum les synthétise en recommandations politiques. De cette façon, les demandes des jeunes de communes labellisées sont prises en compte dans le processus politique au niveau fédéral. L'objectif est d'améliorer les perspectives des jeunes au sein de leur région pour lutter contre l'émigration.

Les thèmes facultatifs

Plusieurs thèmes figurent dans cette rubrique. Les communes sont libres de choisir les thèmes qui les intéressent et de les combiner à leur guise. D'autre part, les communes ont la possibilité de réaliser ces mesures sur leur territoire, ou trouver une solution au niveau régional (par ex. soutenir la construction d'une piscine dans une commune voisine). Les communes doivent remplir au minimum les 50 % des thèmes compris dans les mesures facultatives.

▪ **Système scolaire**

Le maintien d'une école villageoise démontre la vitalité de la commune, et constitue un élément de l'identité locale. Il est important que les jeunes écoliers ne soient pas obligés, dès leur plus jeune âge, d'effectuer de longs trajets pour rejoindre leur école. Les communes doivent prouver qu'elles se sont engagées pour le maintien de leur vie scolaire. Si ce n'est pas possible – par exemple lorsque l'école est déjà fermée – elles peuvent introduire des mesures visant à raccourcir le temps des déplacements scolaires.

▪ **Situation de l'emploi**

Les communes doivent prendre des mesures permettant l'amélioration des opportunités de travail pour les jeunes. Cela passe notamment par encourager les entreprises à créer des places d'apprentissages ou de stages. De même, la diversification économique est un engagement qui profite à la commune comme aux jeunes, il est essentiel d'encourager de nouvelles branches économiques et de nouveaux débouchés.

▪ **Garderie**

L'offre d'encadrement des enfants doit être améliorée (nourrice, création de crèche, par exemple).

▪ **Mobilité et accessibilité**

Les communes doivent s'engager pour améliorer l'offre en matière de transports publics.

▪ **Situation du logement**

Les communes doivent améliorer la situation du logement pour les jeunes adultes.

▪ **Loisirs**

La commune doit être en mesure d'offrir un panel d'activités de loisirs. De même, elle doit soutenir les initiatives allant dans ce sens.

▪ **Échanges entre les générations**

La commune doit encourager l'échange entre les différentes générations. Il est important de créer un cadre dans lequel cet échange peut se faire (par exemple, un café ou une manifestation, un évènement). Les activités doivent convenir à toutes les générations.

Procédure pour la remise du label

Pour obtenir le label, les communes doivent remplir le formulaire « catalogue des exigences », téléchargeable sur notre page d'accueil. Suite au dépôt de la candidature, les dossiers sont analysés une fois par an, au début décembre. Le SAB offre une analyse gratuite du dossier pour toutes nouvelles candidatures. Ainsi, cet examen préalable permet de cibler les mesures à entreprendre pour répondre aux exigences du label. C'est au printemps, lors de l'assemblée du forum des jeunes du SAB, que les demandes d'adhésion sont examinées par les délégués des communes détentrices du label. Lorsque la requête est acceptée, la commune qui répond aux exigences du label « Commune de montagne – La jeunesse notre avenir », reçoit sa distinction lors de l'assemblée générale du SAB en août. Dans le cas où la commune est refusée, elle peut se représenter en tout temps, suivant la procédure décrite ci-dessus. Pour conserver le label, les communes doivent remplir les « thèmes obligatoires » durant la

période de détention du label (Cf. Thèmes obligatoires, p. 2). Les rapports d'activités liés au label, que ce soit aux niveaux communal ou scolaire, sont discutés chaque année par le forum des jeunes du SAB. Dans le cas de figure où la commune ne remplit plus les critères exigés, elle est avertie. En cas de récurrence, le label lui est retiré.

Le label est renouvelé chaque dix ans sur la base d'un dossier récapitulatif exposant les mesures prises lors de l'adhésion, les mesures concrétisées sur cette période et, finalement, les mesures projetées pour la période suivante. La commune est soumise aux exigences du label afin de prolonger son attribution pour une nouvelle période de dix ans.

Le Forum des jeunes du SAB

Le forum des jeunes du SAB, composé des délégués des communes détentrices du label, se réunit une fois par an afin de statuer sur les nouvelles candidatures à l'obtention du label. Lors de cette réunion, il analyse et met à jour les demandes politiques des jeunes de montagne. Le dossier est ensuite transmis au SAB afin qu'il puisse effectuer des modifications si besoin.

Financement et frais

La contribution annuelle pour l'utilisation du label se monte à 200 francs par commune. Dans le cas où plusieurs communes poursuivent un projet de développement au niveau régional, elles ne paient que la moitié de la contribution annuelle pour le label, tant que le total de cette contribution s'élève au minimum à 300 francs. Cette contribution sert notamment à assurer le fonctionnement du Forum des jeunes du SAB, et à maintenir le projet.

L'examen pour conserver le label « Commune de montagne – La jeunesse, notre avenir », fixé sur un cycle de dix ans, est gratuit. Les communes ont la possibilité d'effectuer un contrôle avant le délai des dix ans, cependant elles devront s'acquitter d'une note de frais.

Contact

Le responsable du SAB pour ce projet est Peter Herrmann. Pour toutes questions ou éclaircissements, vous pouvez le contacter par téléphone : +41 31 382 10 10, ou par mail :

peter.herrmann@sab.ch

Bureau du SAB

Seilerstrasse 4

Case postale

3001 Berne

tél.: +41 31 382 10 10

mail: info@sab.ch

site internet: www.sab.ch

Pour plus d'informations sur le label, ainsi que sur les communes détentrices du label :

www.jeunesse-en-region-de-montagne.ch

www.gioventu-e-regione-di-montagna.ch

www.jugend-im-berggebiet.ch

État du 30 avril 2017